



Le 6 juin 2026

Accès aux soins psychiatriques : la communication ne suffit pas !

Parents, enseignants, éducateurs, tous sont désemparés face à un enfant ou un adolescent qui va mal : comment avoir un avis psychiatrique rapidement ? Ils étaient quatre ministres pour faire des annonces à l'occasion de l'événement « Santé mentale, Grande cause nationale » organisé le 2 juin. Les personnels spécialisés de l'Éducation Nationale (médecins, infirmier.es, psychologues, assistant.es sociaux) pourront recourir à un dispositif de prise en charge accélérée vers les structures adaptées, un coupe-file comme l'ont relayé les médias. Vu le faible nombre des personnels de santé dans les établissements scolaires, il va déjà falloir que les enseignants les trouvent ! Quand aux parents ils pourront bénéficier d'une prise en charge immédiate grâce au Service d'accès aux soins et aux filières psychiatriques d'urgence en cas de risque de passage à l'acte ou de danger vital. On laisse à la famille la responsabilité d'évaluer le risque.

Tout cela n'est pas sérieux ! Si les délais d'attente dans les structures comme les CMP (centres médico psychologiques) sont si longs, c'est parce qu'ils manquent de personnels, pas parce qu'ils y mettent de la mauvaise volonté ! Le coupe-file n'est que de la communication, car la suite de la prise en charge sera aussi longue si on n'y met pas les moyens, multipliant d'ailleurs le recours à des dispositifs d'urgence.

En ce moment, le centre psychiatrique d'orientation et d'accueil (CPOA) de Sainte-Anne est en grève. Ce service parisien a la spécificité d'être dédié aux urgences psychiatriques. Faute de places d'hospitalisation en aval, les malades peuvent y rester plusieurs jours, à dormir sur des matelas dans les couloirs ou les bureaux.

La communication du gouvernement ne suffit pas ! Elle doit s'accompagner de moyens pour la psychiatrie publique. Certes, on manque de psychiatres dans notre pays. Il est urgent de former plus de médecins : plus se destineront à la psychiatrie ! Et dans l'immédiat, ils peuvent se faire aider par les psychologues. Encore faut il que des postes soient créés dans le service public ! Le gouvernement se félicite du dispositif MonSoutienPsy, sauf que ce dispositif libéral ne permet ni le suivi, ni la prise en charge par une équipe comme il serait indispensable. Pour la Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité il est urgent de redonner à la psychiatrie publique de secteur, garante du maintien de la nécessaire proximité, et aujourd'hui justement si mise à mal, les moyens de répondre aux besoins de la population.



COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité

(Fondée à Saint Affrique en avril 2004)

Siège social : 1 rue Jean Moulin 70200 LURE

Adresse postale : Chez JL Landas - 26 rue Gambetta – Avenue Mich – 44000 Nantes

SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00025

Association agréée - Arrêté du 21/07/2023 - N2022RN0181

Présidente : Michèle LEFLON michele.leflon@orange.fr

Adresse : 34 Rue de la Porte de Bourgogne – 08000 Charleville-Mézières – Tél 06 08 93 84 93

Secrétaire : Guillaume GRANDJEAN guillaume.grandjean38@gmail.com

Adresse : 11 rue Edouard Vaillant – 45120 Chalette sur Loing – Tel 06 58 94 04 10

Trésorier : Jean-Luc LANDAS jeanluc.landas@sfr.fr

Adresse : 26 rue Gambetta – Avenue Mich – 44000 Nantes – Tél : 07 50 45 06 87

Site : <https://coordination-defense-sante.org/> Facebook Mastodon Bluesky

Contact : cda12550@coordination-defense-sante.org